

Mode d'emploi pour respecter les obligations de communication autour de votre projet cofinancé par les fonds européens pour

Vous organisez des réunions de travail dans la mise en œuvre du projet ?

Pour vos différents supports de communication

- Convocation
- Ordre du jour
- Compte-rendu
- Diaporama de présentation
- Courriers/lettres

.... pensez à :

- Insérer le logo de la Région et le drapeau de l'Union européenne. Ces logos sont téléchargeables sur www.europeidf.fr
- Insérer la mention indiquant l'intervention de l'Union européenne : « Cet événement *ou* le projet *intitulé du projet* a été cofinancé par *le nom du fonds*. »
- La liste des présents dans le compte-rendu